

FAÇADAEX ANTI-ALGUES

ALGICIDE TOITURES, FAÇADES, TERRASSES



INFOS LOGISTIQUES

- **Réf : AM402**

Bidon 5 litres
Carton de 2

- **Réf : AM403**

Fût 20 litres

Code douane
38089990

Transport ADR
Non soumis ☐
Soumis ☒

• DESCRIPTION

Anti-algues hyperconcentré, élimine radicalement les algues, lichens et tous les dépôts verts sur toitures (tuiles, ardoises), murs (briques, béton, pierres, bois traités), sols, carrelages, bassins, fontaines, clôtures, coques de bateaux, stores traités, matériaux composites... Évite la réapparition des dépôts verts. Ne laisse ni trace ni pellicule sur les matériaux et n'en change ni l'aspect ni la couleur. Sans produit chloré, ininflammable.

+ **Curatif et préventif**

+ **Hyper concentré**

+ **Sans chlore**

+ **Traite jusqu'à 1000 m²**

• MODE D'EMPLOI

Pulvériser le produit dilué dans l'eau à 10 % (1 L pour 9 L d'eau) par temps sec. Ne pas frotter. Attendre 5 à 7 jours afin que les dépôts verts deviennent bruns. Éliminer les résidus par brossage puis rincer à l'eau (uniquement dans le cas d'un traitement préventif). Nettoyer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger.

Rendement : 1 litre prêt à l'emploi = 20 m² de surface traitée.

• CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Aspect : Liquide
- Couleur : Jaune
- Odeur : Citronnelle
- pH à l'état pur : 7,0 à 8,0
- Densité à 20°C : 1,000 ± 0,005
- Solubilité : totale dans l'eau

• RECOMMANDATIONS

UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Biocide TP2 / TP10 : préparation liquide concentrée à effet préventif et curatif. Substance active biocide : COMPOSÉS DE L'AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLE-C12-14 (NOMBRE PAIR)-ALKYLDIMETHYL, CHLORURES - CAS: 68424-85-1 : 62,7 g/L.

Lire attentivement la fds avant utilisation (disponible sur www.quickfds.com). Conserver hors de la portée des enfants. Utiliser ce biocide avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Fermer l'emballage après utilisation. Ne pas mélanger à d'autres produits. L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche. Ne pas mélanger aux eaux de bassin et fontaines (traiter ces surfaces lorsqu'elles sont vides ou en arrêt de fonctionnement).

STOCKAGE

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

ÉTIQUETAGE : SGH05 ; SGH09 ; H314 ; H400.

DANGEREUX

Respecter les précautions d'emploi. Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information et ne sauraient engager notre responsabilité quant aux dommages pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des produits.

PLUHO

4 avenue du Prieuré — Bât. 7
77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS
Tél. 01 60 17 02 80 — Fax. 01 60 17 02 81
contact@aexalt.net — www.aexalt.net

Produit à usage professionnel
Conçu et fabriqué en France